

Quand un ambassadeur balance un procureur

Un ambassadeur de France en exercice interrogé comme « témoin assisté » par deux juges d'instruction, le fait n'est déjà pas banal. Mais quand l'Excellence met en cause l'ancien directeur de cabinet du garde des Sceaux, devenu procureur général de Paris, l'imbroglio judiciaire promet d'être réjouissant.

Le début de l'histoire remonte au 31 janvier 2005. Ce jour-là, le Quai d'Orsay, par la voix de son porte-parole Hervé Ladsous, publie un communiqué sur l'affaire Borrel, du nom du juge assassiné à Djibouti en 1995. Il affirme que rien ne permet d'accuser les autorités djiboutiennes, et qu'une copie du dossier judiciaire leur sera « prochainement transmise ».

Une énorme bévue puisque, au même moment, la juge d'instruction Sophie Clément s'apprête à mettre en cause plusieurs personnalités proches du pouvoir à Djibouti, voire le chef de l'Etat, Omar Guelleh, en personne. Et qu'elle refuse de transmettre le dossier à la justice djiboutienne, dont le procureur lui-même, est soupçonné d'avoir fait pression sur les témoins.

Du coup, les avocats de la veuve du juge Borrel, décident de porter plainte pour pression sur la justice, contre le porte-parole du ministère des Affaires étrangères.

Devenu ambassadeur de France en Chine, Hervé Ladsous, a répondu, le 21 mars, à la convocation des juges. Et il a accusé, sans ménagement le cabinet du garde des Sceaux : « *Il y a visiblement quelqu'un qui a fait une boulette à la Chancellerie* », déclare le « témoin assisté », qui affirme s'être borné à publier un communiqué préparé par le cabinet du ministre de la Justice, Pascal Clément. Et il ajoute : « *Quelqu'un qui aurait dû connaître la bonne procédure. Ce n'était pas notre métier. C'était celui du ministère de la Justice !* ».

Problème : le directeur du cabinet du garde des Sceaux était, à l'époque, Laurent le Mesle, magistrat devenu procureur général à Paris. Et les deux juges qui instruisent la plainte, exercent, elles aussi, à Paris. Vont-elles convoquer leur procureur général ? Le mettre en examen ? L'embastiller ? Et même si elles n'en font rien, le haut magistrat est désormais sur la sellette pour « pression sur la justice » dans une procédure qui est traitée à Paris, et dans laquelle il peut être conduit à prendre des réquisitions.

Pourvu qu'il ne soit pas trop sévère...

L-M. H

Le Canard Enchaîné du mercredi 11 avril 2007. Page 4.